

2026-024

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

Délibération : 02032026- 05 Acte : 9.1

Présents : 22 Pouvoirs : 5 Excusés sans pouvoir : 2 Absents non excusés : 4

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 février, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de M. le Maire, Dominique Collard.

Monsieur Dominique Collard déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre Cazé, en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 22 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette ,Eric Poulet, Corinne Mongeard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2026, joint en annexe.

Secrétaire de séance
Pierre CAZE



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

Pour extrait conforme
Le Maire
Dominique COLLARD



CONSEIL MUNICIPAL
2 FEVRIER 2026
PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 janvier, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de M. le Maire, Dominique Collard.

Monsieur Dominique Collard déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre Cazé, en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 24 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Romain Lefèvre ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Régis Fliniaux, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont ; Magali Dansin, Betty Van Sante, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Raphaele le Menn représentée par D. Lehmann, Nicolas Bonenfant représenté par T. Bouyé

EXCUSES NON REPRESENTES : Dominique Lévêque, Patricia Mehenni, Corinne Mongeard

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Éric Poulet, Arnaud Reybois

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025.

2 0 2 6 - 0 2 6

ORDRE DU JOUR
DU 2 FEVRIER 2026

1. **ADMINISTRATION** : approbation du PV du conseil municipal du 15 décembre 2025
2. **FINANCES** : Débat d'Orientation Budgétaire
3. **FINANCES** : renouvellement de la convention avec l'A.I.M.A.A
4. **PERSONNEL** : modification du tableau des effectifs
5. **QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18h30

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Le procès-verbal est en pièce annexe du procès-verbal.

PV ADOPTE

2. FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

En amont du Budget Primitif qui sera soumis au vote lors de la séance du 2 mars prochain, il convient de prendre connaissance des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 de notre collectivité.

Il est proposé d'acter la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Le débat d'orientation budgétaire est présenté par M. Soubieux, Directeur Général des Services.

Pas de question.

M. le maire indique que cette présentation indique la bonne santé de la ville en soulignant la baisse de la dette, les recettes conséquentes et que « tout cela reflète la prudence de mon prédécesseur ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. FINANCES : renouvellement de la convention avec l'A.I.M.A.A

L'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) assure pour les communes un service pour les animaux errants. Le conseil municipal autorise depuis plusieurs années le recours à ces services.

Il est proposé de renouveler la convention, pour l'année 2026, prévoyant une participation de 0.80 € par habitant, ce qui correspond à une participation financière de 4153€, population totale pour les 3 communes déléguées.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. FINANCES : modification du tableau des effectifs : avancement de grade et nomination

Afin de pouvoir procéder aux éventuels avancements de grade et nominations qui peuvent intervenir au cours du premier trimestre 2026, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel.

Il est proposé d'approuver le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

	Tableau actuel	Proposition	Nouveau Tableau
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	+3	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (TNC 28h)	0	+1	1
ATSEM ppal 2 ^{ème} classe	2	+1	3
Rédacteur Territorial	1	+1	2

Pas de question

J-B.Soubieux : « On fait évoluer le tableau des effectifs, cela permet aux agents de passer à un grade supérieur. L'idée est de valoriser les agents en place pour une évolution de carrière ; certains ont passé des concours ou examens professionnels ; ce n'est pas uniquement à l'ancienneté ».

M. Collard précise que 2 assistantes ont réussi leur concours de rédacteur cette année.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Lecture est faite des décisions prises sur délégations

5. QUESTIONS DIVERSES

V. Droin évoque les travaux dans le centre-ville d'Ay. « Peut-il y avoir un ajustement au niveau des places de stationnement car des places sont neutralisées mais pas forcément à bon escient ; et au niveau du feu rouge, place de la Libération, ne peut-il être éteint la nuit car il ne sert à rien ?.

T. Bouyé : on a quand même un peu de circulation le week-end. Les places de stationnement, on a aujourd'hui les entreprises qui interviennent et la journée, ils viennent avec leurs équipements.

V. Droin demande si un ajustement peut être fait.

T. Bouyé : il y a peut-être 2 ou 3 places qui pourraient être optimisées. Après pour le feu, ce n'est pas facile de le reprogrammer régulièrement. Il est peut-être un peu long, il faut qu'on regarde. A la manœuvre, il faut laisser le temps au camion de manœuvrer.

J-B.Soubieux : on a calculé au plus juste avec les services. C'est vrai que cela fait long quand on est en voiture. Mais, c'est pour éviter que 2 camions se croisent.

S. Dailly : on peut éventuellement passer ailleurs en voiture. »

N Charbaut poursuit en indiquant que s'il faut changer le feu, il faut aussi changer la signalétique de l'autre côté.

J-B.Soubieux confirme en indiquant qu'il faut remettre effectivement la coordination.

M. le Maire lève la séance.

Fin de séance : 19h05

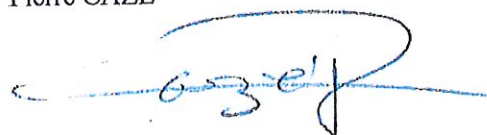
Maire

Dominique COLLARD



Secrétaire de séance

Pierre CAZE



2026-029

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil ; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaële le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

Délibération n° 02032026-06

Acte : 7.1

En exercice : 33 Présents : 22

Pouvoir : 5

Pour : 25 (dont 4 pouvoirs)

Contre :

Abstentions : 2 (dont 1 pouvoir)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses et décomposé comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	8 157 130,00 €
	Recettes	8 157 130,00 €
Section d'investissement	Dépenses	5 526 751,00 €
	Recettes	5 526 751,00 €
VOTE GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL		13 683 881 €

2026 - 030

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique COLLARD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 4 pouvoirs (R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

APPROUVE le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté par le Maire.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

2026-031

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil ; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner ; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

**Délibération n° 02032026-07
Acte : 7.1**

**En exercice : 33 Présents : 22
Pouvoir : 5
Pour : 27
Contre :
Abstentions :**

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE PARKING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025 pour le budget annexe du parking, équilibré en recettes et en dépenses et décomposé comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	6 450,00 €
	Recettes	6 450,00 €
Section d'investissement	Dépenses	268 070,00 €
	Recettes	268 070,00 €
VOTE GLOBAL DU BUDGET ANNEXE PARKING		274 520,00 €

2026 - 032

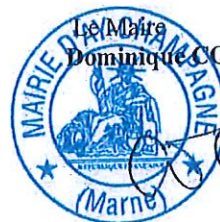
Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique COLLARD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni,
R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn
donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)**

APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe parking tel qu'il est présenté par le Maire.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD

Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

2026-033

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

Délibération n° 02032026- 08

Acte : 7.1

En exercice : 33 Présents : 22

Pouvoir : 5

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

L'instruction comptable M57 permet de reporter au budget de manière anticipée et dans leur intégralité les résultats de l'exercice antérieur, sans attendre le vote du compte administratif.

Une reprise anticipée des résultats est proposée et se présente comme suit :

Fonctionnement	Résultat de fonctionnement 2025	+ 1 036 640,09 €
	Résultat antérieur reporté	+ 560 622,28 €
	Résultat à affecter	+ 1 627 262,37 €
Investissement	Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	+ 748 637,05 €
	Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	- 1 567 382,00 €
	Besoin de financement de la section d'investissement	- 818 744,95 €
Affectation en réserve en investissement (RI 1068)		+ 818 744,95 €

Solde d'exécution d'investissement reporté (RI 001)	+ 748 637,05 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	+ 808 517,42 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique COLLARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni, R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

CONSTATE les résultats de l'exercice 2025 tels qu'énoncés ci-dessus et dans la fiche de calcul ci-jointe.

ENONCE qu'en tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat sera établie après le vote du compte administratif 2025.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

02 30

AY-CHAMPAGNE Budget 50200	FICHE DE CALCUL DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 POUVANT ETRE REPORTE AU BP 2026		
	COMPTE		
	ADMINISTRATIF	BUDGET PRINCIPAL	

		SOLDE	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser au 31/12/25	INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT	-1 567 382,00	2 788 361,00	1 220 979,00

Section d'investissement	résultats propres à l'exercice 2025	1 232 589,84	2 248 033,55	3 480 623,39
	solde reporté au 31/12/2024	-483 952,79		
	solde global d'exécution	748 637,05		
	Solde d'exécution + restes à réaliser	-818 744,95		

Section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2025	1 036 640,09	6 395 587,54	7 432 227,63
	solde reporté au 31/12/2024	590 622,28		
	Résultat global à affecter	1 627 262,37	négatifs	positifs
				106 669,49

Résultats cumulés 2025	808 517,42	11 431 982,09	12 240 499,51
------------------------	------------	---------------	---------------

AFFECTATION DU RESULTAT	Excédent d'investissement reporté (RI001)	748 637,05
	En réserves en recettes d'investissement au compte 1068	818 744,95
	Report en fonctionnement en recettes au compte 002	808 517,42

Certifié exact, le 21/03/2026
Le Maire

D. Collard.



2026-036

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaële le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

Délibération n° 02032026-09

Acte : 7.10

En exercice : 33 Présents : 22

Pouvoir : 5

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

**AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE D'EFFECTUER DES VIREMENTS DE
CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE**

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

2026 - 037

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique COLLARD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'accord de la CAG du 23 février 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni, R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

AUTORISE le Maire à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

2026-038

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

Délibération n° 02032026- 10

Acte : 7.2

En exercice : 33 Présents : 22

Pouvoir : 5

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2026.

Pour rappel, l'augmentation des bases foncières s'élève cette année à 0,8 %. Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que ceux votés en 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,58 %

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique COLLARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B relatifs aux impôts locaux et aux votes des taux d'imposition

Vu l'accord de la CAG en date du 23 février 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni, R. Flinaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

DECIDE de fixer les taux d'impositions applicables pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,58 %

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

2026 - 040

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil ; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner ; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

**Délibération n° 02032026-11
Acte : 7.5**

En exercice : 33 Présents : 22
Pouvoir : 5
Pour : 27
Contre :
Abstentions :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS ETABLISSEMENTS SATELLITES
POUR L'ANNEE 2026**

Comme chaque année, le conseil municipal vote l'attribution de subventions à différents établissements satellites. Ces montants intègrent l'avance votée lors du conseil du 15 décembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique COLLARD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération N°15122025-102 du 15 décembre 2025,
Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni, R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

2026 - 041

DECIDE d'accorder une subvention :

- Au CCAS : 298 000,00 €
- A la MJCI : 86 000,00 €

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dally ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

Délibération n° 02032026- 12

Acte : 7.5

En exercice : 33 Présents : 22

Pouvoir : 5

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
« MARCHE MYTHIQUE ORGANISATION »**

La 77^{ème} édition de Paris Colmar Crédit Mutuel se déroulera du lundi 1^{er} au dimanche 7 juin 2026 et fêtera son centenaire, toujours sous l'égide de la Fédération française d'Athlétisme.

Les marcheurs traverseront la commune le mercredi 3 juin au cours de la nuit. Un point de contrôle sera installé dans la salle des fêtes.

L'association sollicite une aide financière de la commune pour l'aider à poursuivre cette aventure sportive.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le courrier de M. PLEE, président, du 14 janvier 2026,

Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni,
R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn
donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'association Marche Mythique
Organisation pour l'aider à financer cette marche sportive.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

Délibération n° 02032026- 13

Acte : 7.5

En exercice : 33 Présents : 22

Pouvoir : 5

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CLUB DE
TENNIS DE TABLE DE MAREUIL-SUR-AY**

Le club de tennis de table de Mareuil/Pierry accueille à ce jour 35 licenciés et continue de se développer. M. Baudette et M. Mongin vont participer à une formation, financée par le club, pour obtenir la qualification d'animateur fédéral de tennis de table (première étape dans le cursus d'entraîneur fédéral).

Deux nouvelles tables de tennis de table sont aujourd'hui nécessaires pour permettre au club d'avancer. Le devis se monte à 2 042,50€ ; il est proposé de financer à hauteur de 50% soit 1021.25€, arrondis à 1022€.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,
Vu le courriel de M. Mongin, secrétaire, du 26 janvier 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni, R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1022€ pour financer l'achat de 2 tables de tennis de table.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil ; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner ; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

**Délibération n° 02032026-14
Acte : 7.5**

En exercice : 33 Présents : 22

Pouvoir : 5

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
LIRE ET FAIRE LIRE DANS LA MARNE**

L'association Lire et faire Lire dans la Marne poursuit ses lectures dans les écoles et les crèches grâce aux bénévoles.

Une exposition de dessins , à laquelle participent 52 enfants, se déroulera du 19 mai au 11 juin à la Maison pour tous à Epernay.

L'association souhaite remettre un livre à chacun de ces enfants. Elle sollicite donc une aide financière de la commune afin de l'aider à l'achat de ces livres.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,
Vu le courrier de M. Adnot, président, du 16 janvier 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni,
R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn
donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)**

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'association « Lire et Faire Lire
dans la Marne » pour financer l'achat de livres pour les enfants.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre.CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

**Délibération n° 02032026- 15
Acte : 7.7**

En exercice : 33 Présents : 20

Pouvoir : 5

Pour : 25

Contre :

Abstentions :

M. V. Droin et Mme M. Dansin ne participent pas au vote

AVANCE SUR SUBVENTIONS

L'association , devant les charges qui sont les siennes (salaires, URSSAF, indemnités des intervenants, organisation de la soirée de mars) , et compte-tenu du montant disponible sur les comptes bancaires, ne peut attendre le versement de la subvention annuelle de la commune.

Elle sollicite donc une avance sur subvention d'un montant de 3000€.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,

Vu le courrier des membres du bureau du 2 février 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni, R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

DECIDE le versement d'une avance sur la subvention annuelle de la commune d'un montant de 3000€
à l'association La Maison de Mareuil.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

**Délibération n° 02032026-16
Acte : 7.5**

**En exercice : 33 Présents : 22
Pouvoir : 5
Pour : 27
Contre :
Abstentions :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION IMAGIN' A LIRE**

L'association organise le défi-lecture inter-établissements et les prix littéraires Imagin'à Lire auquel participe le collège Yvette Lundy de la commune.

Tout au long de l'année scolaire, des lectures et des rencontres d'auteurs sont organisées.
L'association sollicite une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer la venue des auteurs, l'achat de livres, l'organisation de la finale, récompenser les enfants participants et l'organisation d'un goûter.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

2026 - 051

Vu le courriel de l'association du 6 février 2026,
Vu l'accord de la CAG du 23 février 2026,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni,
R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn
donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)**

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'association Imagin' à Lire pour
l'organisation du défi-lecture et la remise des prix littéraires « Imagin' à Lire ».

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 MARS 2026

La séance dûment convoquée le mardi 17 février 2026, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Collard, maire ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil; Michelle Bénard-Louis ; Brigitte Philippe, Jean-François Rondelli, Pierre Cazé ; Nathalie Charbaut, Sandrine Dailly ; Arnaud Jacquart ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann ; Jean-Claude Raffy, Patricia Mehenni ; Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner; Gaëlle Stock, Baptiste Parant ; Sébastien Dervin ; Vincent Droin ; Olivier Vaudran .

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Dominique Lévêque représenté par P. Mehenni, Régis Fliniaux représenté par Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont représentée par B. Parant, Raphaele le Menn représentée par O. Vaudran, Romain Lefèvre représenté par N. Charbaut.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Arnaud Reybois.

ABSENTS NON EXCUSES : Frédérique Bianchini, Maye Baudette, Eric Poulet, Corinne Mongeard.

**Délibération n° 02032026-17
Acte : 4.1.1**

En exercice : 33 Présents : 22

Pouvoir : 5

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de pouvoir procéder à la nomination d'un responsable d'équipe technique, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel.

Le Conseil Municipal,

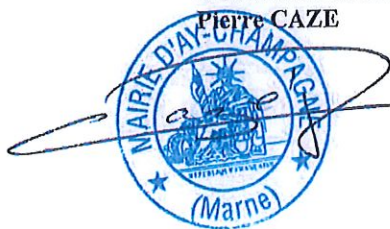
Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique COLLARD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG en date du 23 février 2026,

Après avoir délibéré, à l'unanimité dont 5 pouvoirs (D. Lévêque donne pouvoir à P. Mehenni, R. Fliniaux donne pouvoir à J-C. Raffy, C. Dumont donne pouvoir à B. Parant, R. Le Menn donne pouvoir à O. Vaudran, R. Lefèvre donne pouvoir à N. Charbaut)

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

	Tableau actuel	Proposition	Nouveau Tableau
Agent de Maîtrise	0	+1	1

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance ,
Pierre CAZE



Le Maire
Dominique COLLARD



Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
Affichage en mairie le : 05/03/2026